

Budget Supplémentaire – Rapport de présentation / Exercice 2019

Séance plénière des 18 et 19 juin 2019

Le CESER souligne le choix du Conseil régional d'affecter une majeure partie de l'excédent de l'exercice 2018 à la réduction de l'emprunt.

Il réitère sa demande de connaître la stratégie du Conseil régional permettant d'améliorer les taux de réalisation tout au long de l'exercice.

Le CESER souhaiterait davantage d'informations sur la stratégie qui préside aux prises de participation directes dans le capital d'entreprises à fort potentiel et salue la proposition du Conseil régional de l'organisation d'une séance de présentation.

1. BUDGET GLOBAL

Le Budget Primitif 2019 s'inscrit dans la stratégie budgétaire de la mandature marquée notamment par une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement et une limitation du recours à l'emprunt.

Le budget supplémentaire s'équilibre en crédits de paiement (CP) à 24,77 M€ comme suit :

En recettes :

- 148,69 M€ d'excédent (dont reports),
- 27,32 M€ de recettes nouvelles,
- - 23,95 M€ d'annulations de recettes,
- - 112,36 M€ d'annulation d'emprunt.

En dépenses :

- 42,61 M€ de dépenses nouvelles,
- 3,1 M€ de dépenses reportées,
- - 6,0 M€ d'annulation de dépenses.

Un excédent de l'exercice 2018 qui aurait pu en partie être destiné à financer de grands projets d'investissement

77,22 % de l'excédent 2018 (145,5 M€ nets des restes à réaliser) est affecté à la réduction du besoin d'emprunt de l'exercice (112,36 M€).

Le budget supplémentaire 2019 respecte la stratégie régionale de maîtrise des dépenses.

Comme le CESER l'avait préconisé pour le Budget Supplémentaire 2018, il estime que les 112,36 M€ d'excédent auraient pu être utilisés au moins en partie, pour financer de grands projets d'investissement sur des domaines d'intervention ciblés.

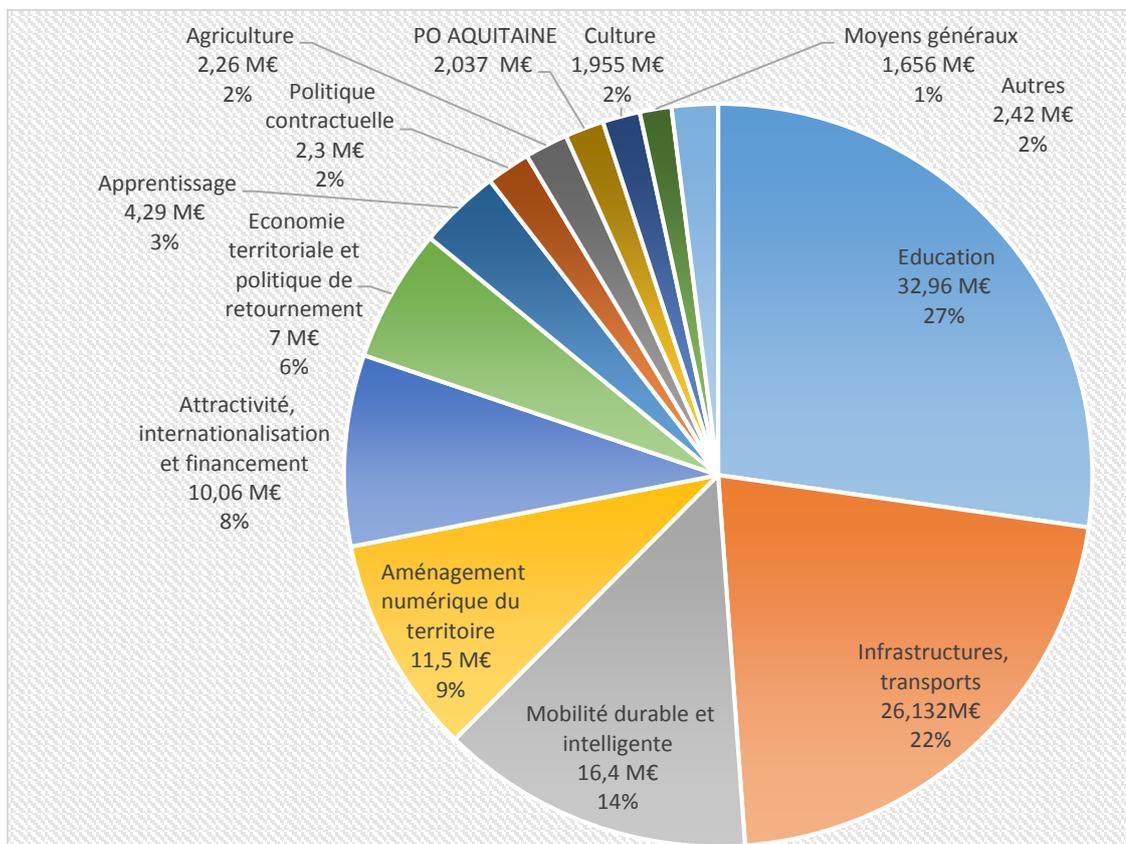
Des réalisations à mi-parcours qui restent encore trop faibles

Le Budget Supplémentaire fait état des réalisations des dépenses exécutées au 30 mai 2019 qui figurent au budget primitif 2019. Aux CP attachés aux AP et AE 2019, il faut ajouter les CP couvrant les AP et AE des exercices précédents.

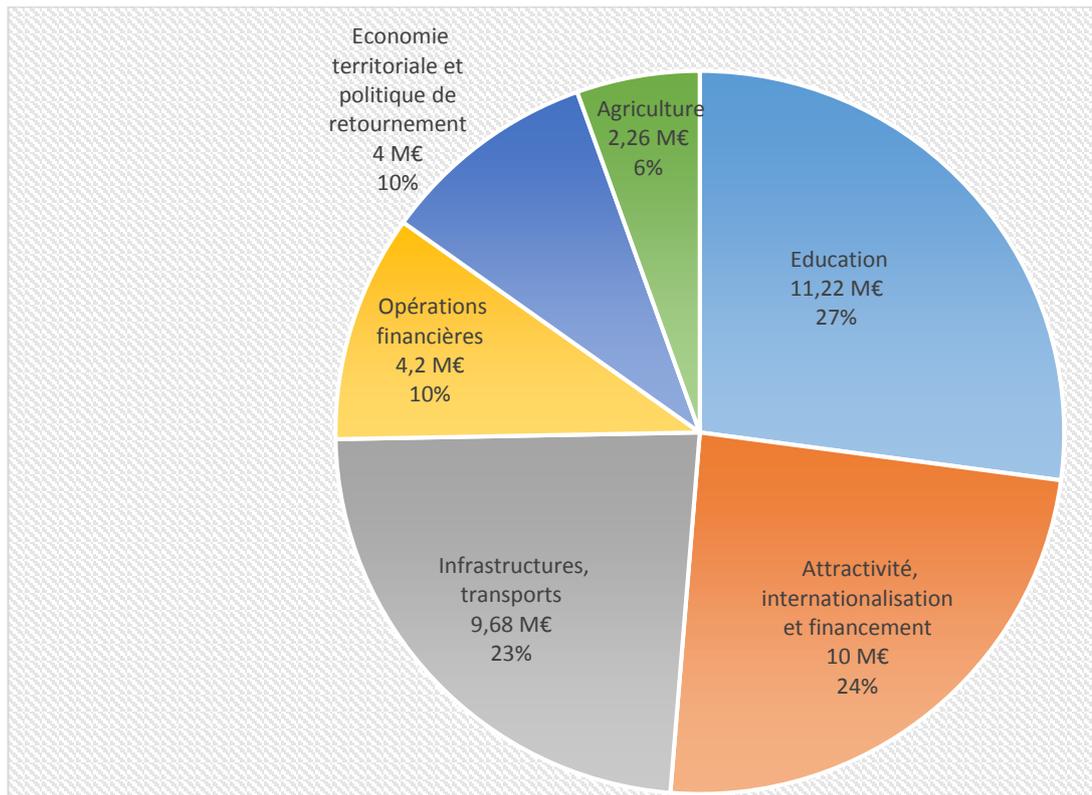
Le CESER réitère sa demande d'informations concernant la stratégie du Conseil régional et son plan d'actions afin d'améliorer les taux de réalisation tout au long de l'exercice.

2. DEPENSES NOUVELLES PAR PILIER D'INTERVENTION

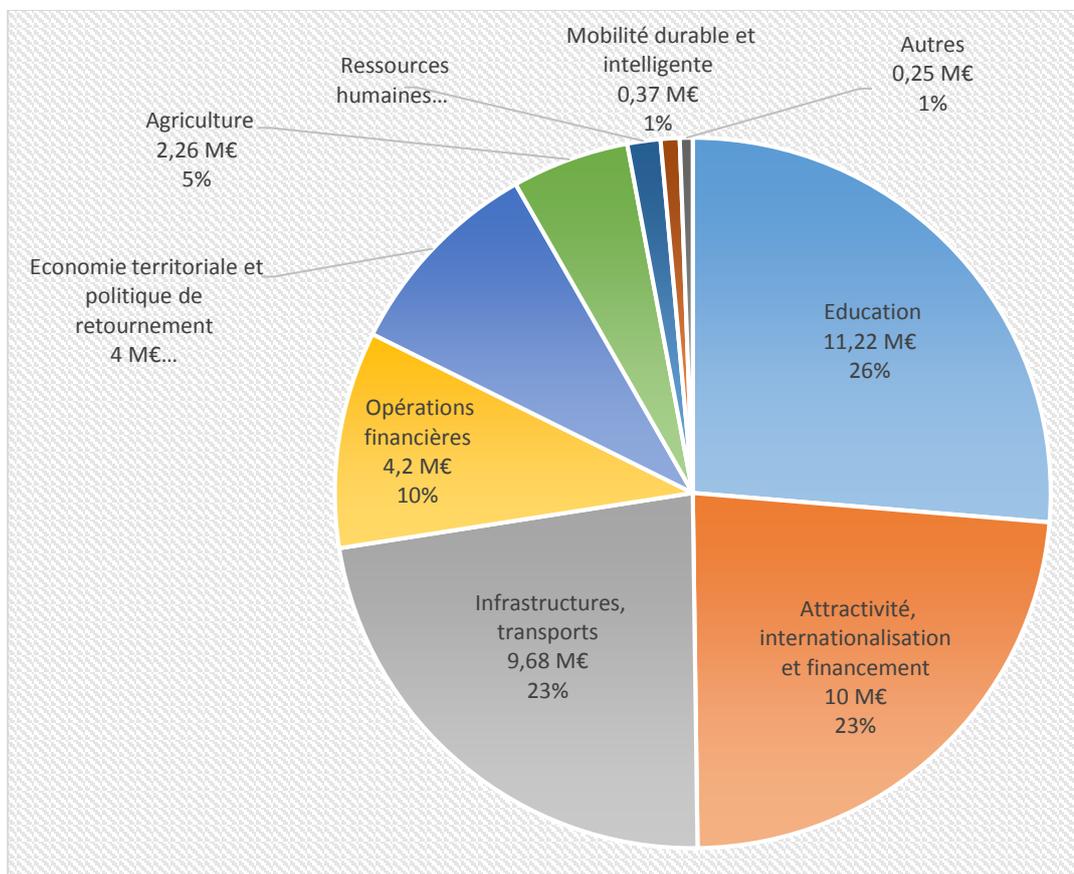
Répartition des affectations en AP nouvelles (120,97 M€)



Répartition des affectations en AE nouvelles (41,97 M€)



Répartition des affectations principales en CP (42,61 M€)



Pilier 1 – Développement économique - Emploi

- 9,3 M€ d'AP et 6,3 M€ de CP permettront à la Région de majorer l'enveloppe de soutien aux exploitants frappés par les intempéries, de disposer des crédits nécessaires pour l'indemnisation des commerçants pénalisés dans le cadre des manifestations dites des « gilets jaunes » et pour renforcer les moyens de soutien aux entreprises en retournement.
- Le CESER note l'inscription d'1,4 M€ de crédits de paiement supplémentaires pour la régénération de la voie ferrée Nantes-Bordeaux inscrite au CPER 2015-2020. Il soutient cette opération, de nature à restaurer les performances très dégradées de cette ligne structurante, qui relie les deux métropoles de la façade atlantique.

Par ailleurs, il constate qu'à ce stade, aucun crédit supplémentaire n'est prévu pour la remise à niveau des autres lignes du réseau ferré de Nouvelle-Aquitaine. Alors que plusieurs lignes sont aujourd'hui interrompues (Limoges-Angoulême par exemple) ou en très mauvais état, la régénération du réseau ferré néo-aquitain doit être une priorité.

Le CESER sera dans ce contexte particulièrement vigilant à la manière dont le plan directeur de sauvetage et de modernisation du réseau ferroviaire régional, proposé par le Conseil régional le 12 avril dernier, sera financé et mis en oeuvre dans les prochaines années. Constatant l'état particulièrement dégradé du réseau, le Conseil régional propose en effet à ses partenaires (Etat, SNCF Réseau, autres collectivités) un effort partagé afin de remettre en état le réseau en dix ans. Elle s'engage elle-même à doubler le montant de ses investissements sur la période 2019-2027.

- Il note par ailleurs que dans le cadre de sa stratégie de soutien aux capitaux propres, le Conseil régional envisage :
 - des prises de participation au capital de deux entreprises :
 - Aelis Farma (pour 2 M€), société de biotechnologie qui développe une nouvelle famille de médicaments susceptibles d'être utilisés pour le traitement de maladies neuropsychiatriques ;
 - Flying Whales (pour 8 M€), qui développe une solution innovante de transport de charges lourdes et/ou encombrantes par dirigeable ;
 - une avance à hauteur de 650 K€ pour une entreprise, Interaction Healthcare (le Budget Supplémentaire 2018 présentait déjà un soutien pour cette entreprise).

Le CESER souhaiterait davantage d'informations sur la stratégie qui préside à ces prises de participation directes dans le capital d'entreprises à fort potentiel : dans quelle perspective le Conseil régional envisage-t-il ces prises de participation ? Quels sont les critères qui l'ont conduit à privilégier cette forme d'intervention ? La prise de participation régionale est-elle conçue comme un effet levier permettant de mobiliser d'autres partenaires ?

Plus généralement, il souhaiterait qu'à chaque fois qu'une aide substantielle est accordée à une entreprise ou autre organisme, le Conseil régional indique dans la délibération la nature et le montant des aides dont elle a déjà bénéficié. Cette consolidation permettrait d'avoir un meilleur contrôle des objectifs sur lesquels les entreprises se sont engagées, ainsi que d'apprécier la cohérence globale des interventions régionales avec les stratégies et politiques dans lesquelles elles s'inscrivent. Elle illustrerait également l'imbrication des possibilités d'aides offertes à nos entreprises et mobilisables pour leurs projets.

Pilier 2 – Jeunesse

La réforme des programmes entraînant celle des manuels scolaires, la Conseil régional a pris l'engagement de délivrer gratuitement aux lycéens de Nouvelle-Aquitaine les nouvelles séries de manuels à la prochaine rentrée (pour les secondes et premières) et à celle de 2020 (pour les terminales).

Suite à l'indication par l'Etat que ces dépenses, assimilables à un premier équipement, présentent un caractère d'investissement, 26,6 M€ d'AP et 10 M€ de CP sont proposés à ce budget supplémentaire pour financer l'acquisition de ces manuels. C'est un effort de premier plan que réalise la Région et qui correspond à une aide individuelle de 200 € par lycéen.

Soucieux par ailleurs de répondre aux besoins d'équipements pédagogiques et informatiques induits par la réforme du baccalauréat, le Conseil régional prévoit ainsi 5 M€ d'AP complémentaires pour l'acquisition d'équipements informatiques mobiles.

Pilier 3 – Aménagement du territoire

27,5 M€ d'AE et 9,6 M€ d'AP sont proposés à ce budget supplémentaire pour pouvoir relancer des marchés de transports scolaires et interurbains, la mise en accessibilité des points d'arrêts et le déploiement d'une solution de billettique. 16 M€ d'autorisations de programme permettront également d'enclencher les travaux nécessaires sur les gares de Bayonne, Hendaye et La Rochelle.

11,5 M€ d'AP sont proposés pour accompagner le déploiement de la fibre dans les départements.

2,3 M€ d'AP sont proposés pour le financement de l'appel à projet Ruralité et le financement de projets de maisons de santé en ex-Limousin.

Enfin sur le volet « Culture », 1 M€ d'AP est proposé pour des opérations diverses sur le territoire.

- Le CESER regrette que le Conseil régional explique l'absence d'augmentation de certains budgets par le fait que les crédits votés ne soient pas utilisés à 100% (exemple du sport). Or, il rappelle lorsque les subventions sont versées tardivement dans l'année, les crédits afférents ne peuvent pas être consommés en totalité pendant l'exercice budgétaire considéré. De plus, cette situation fragilise dangereusement les petites structures associatives, dont la trésorerie ne permet pas d'absorber de tels retards de versement.
- Par ailleurs, le CESER relève que ce budget supplémentaire fait ponctuellement état de projets « sensibles et urgents » (aménagement culturel du territoire) dont on aurait pu penser qu'ils puissent donner lieu à l'inscription de crédits de paiement dès 2019 (et pas seulement en AP).
Dans ce même registre, de nouvelles dépenses associées à la MECA, projet pourtant programmé depuis plusieurs années, sont inscrites à hauteur de 855 K€ (équipements mobiliers et informatiques). Le CESER appelle un éclairage global sur les coûts de cette opération, tant en investissement qu'en fonctionnement, afin d'en mesurer l'incidence dans les dépenses culturelles de la collectivité régionale dans les territoires. »

Infrastructures - Transports

Dans le cadre de l'objectif 1 « Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges », des inscriptions au Budget Supplémentaire, notamment sur les aéroports, ont généré des interrogations sur la stratégie du Conseil régional. Celles-ci pourraient en effet paraître antinomiques entre le développement du transport aérien et la neutralité carbone.

Le CESER, via sa commission « Environnement », apportera dans quelques semaines sa

contribution à la question des conditions de passages à la neutralité carbone, en réponse à la saisine du Président du Conseil régional.

Pilier 4 – Transition énergétique et écologique

Le CESER note que le pilier relatif la transition écologique et à l'adaptation au changement climatique pourrait bénéficier d'un effort plus soutenu compte-tenu des niveaux de consommation des crédits constatés sur l'exercice 2018.

3. Documents et informations complémentaires

Le CESER rappelle les différentes informations qu'il serait souhaitable d'avoir à termes et qui permettraient une analyse plus fine des documents budgétaires :

- un plan d'actions afin d'améliorer les taux de réalisation tout au long de l'exercice,
- des informations sur la stratégie qui préside aux prises de participations directes,
- le CESER souhaiterait, à chaque fois qu'une aide substantielle est accordée à une entreprise ou autre organisme, que le Conseil régional indique dans la délibération la nature et le montant des aides dont elle a déjà bénéficié.



Proposition de la commission A « Finances »
Présidente : Tiphaine BICHOT ; Rapporteuse : Michelle HEIMROTH

Avec les contributions des commissions :

- 1 - « Education, Formation et Emploi »

Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU ;

- 2- « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY;

- 3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY ;

- 4- « Economie »

Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Valérie FRÉMONT ;

- 5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX ;



Vote sur l'avis du CESER

« Budget supplémentaire – Rapport de présentation / Exercice 2019 »

144 votants

142 pour

2 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des crédits de paiement

Extrait du rapport du Conseil régional

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS DE PAIEMENT

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Total Dépenses d'investissement	29 606 564,00	Total Recettes d'investissement	8 115 000,00
Dépenses nouvelles	29 606 564,00	Recettes nouvelles	16 921 000,00
Pilier 1 - Développement économique - Emploi	12 260 000,00		
Pilier 2 - Jeunesse	11 215 000,00		
Pilier 3 - Aménagement du territoire	5 424 420,00		
Pilier 4 - Transition énergétique et écologique	364 644,00		
Pilier 5 - Gestion des fonds européens	-		
Pilier 6 - Administration générale	342 500,00		
Dépenses annulées	-	Recettes annulées	- 8 806 000,00
FONCTIONNEMENT			
Total Dépenses de fonctionnement	10 095 894,97	Total Recettes de fonctionnement	143 946 991,51
Dépenses reportées	3 098 102,14	Excédent 2018	148 685 991,51
Dépenses nouvelles	13 005 016,00	Recettes nouvelles	10 401 000,00
Pilier 1 - Développement économique - Emploi	-		
Pilier 2 - Jeunesse	-		
Pilier 3 - Aménagement du territoire	8 329 816,00		
Pilier 4 - Transition énergétique et écologique			
Pilier 5 - Gestion des fonds européens			
Pilier 6 - Administration générale	4 675 200,00		
Dépenses annulées	-6 007 223,17	Recettes annulées	- 15 140 000,00
TOTAL			
Total Dépenses	39 702 458,97	Total Recettes	152 061 991,51
Dépenses reportées	3 098 102,14	Excédent 2018	148 685 991,51
Dépenses nouvelles	42 611 580,00	Recettes nouvelles	27 322 000,00
Dépenses annulées	-6 007 223,17	Recettes annulées	- 23 946 000,00
Annulation d'emprunt	112 359 532,54		

Annexe 2 : Tableau des dépenses nouvelles par pilier (budget principal)

Extrait du rapport du Conseil régional

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 DEPENSES PAR PILIER (Budget Principal)

	BUDGET SUPPLEMENTAIRE (en M€)		
	AP	AE	CP
Pilier 1. Développement économique - Emploi			
1.1 - Economie numérique	-	0,030	-
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	-	0,340	-
1.3 - Performance Industrielle	0,650	-	-
1.4 - Recherche, Innovation et start-up	-	0,053	-
1.5 - Attractivité, Internationalisation et financement	10,060	0,440	10,000
1.7 - Agriculture	2,260	-	2,260
1.8 - Economie culturelle	0,300	0,272	-
TOTAL PILIER 1	13,270	1,136	12,260
Pilier 2. Jeunesse			
2.2 - Apprentissage	4,290	-	-
2.3 - Education	32,960	2,381	11,215
2.6 - Accompagnement des jeunes	-	0,359	-
TOTAL PILIER 2	37,250	2,741	11,215
Pilier 3. Aménagement du territoire			
3.2 - Politique contractuelle	2,300	1,000	-
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	7,000	0,160	4,000
3.4 - Culture	1,955	0,140	-
3.5 - Aménagement numérique du territoire	11,500	-	-
3.7 - Santé	0,600	-	-
3.8 - Sport	0,800	0,005	-
3.9 - Infrastructures, transports	26,132	28,911	9,684
3.11 - Vie associative et Egalité	-	0,070	0,070
TOTAL PILIER 3	60,287	30,287	13,764
Pilier 4. Transition énergétique et écologique			
4.5 - Mobilité durable et intelligente	16,400	0,527	0,365
TOTAL PILIER 4	16,400	0,527	0,365
Pilier 5. Gestion des fonds européens			
5.1 - PO AQUITAINE	2,037	-	-
TOTAL PILIER 5	2,037	-	-
Pilier 6. Administration générale			
6.1 - Ressources humaines	-	4,820	0,637
6.2 - Élus et César	0,065	-	0,063
6.3 - Communication et attractivité	-	0,520	-
6.5 - Moyens généraux	1,656	1,937	0,115
6.6 - Opérations financières	-	-	4,203
TOTAL PILIER 6	1,721	7,277	6,018
TOTAL DEPENSES NOUVELLES	120,986	41,987	42,612